

ESI Group

Exercice de onze mois clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ESI Group

Exercice de onze mois clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ESI Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESI Group relatifs à l'exercice de onze mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A « Faits significatifs de l'exercice » qui présente le changement de date de clôture de l'exercice comptable et les informations établies à des fins de comparabilité.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Activation des frais de développement

Risque identifié

Le bilan de la société comprend dans ses actifs immobilisés des frais de développement qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à une valeur nette comptable de K€ 27 948, correspondant principalement à des dépenses de main-d'œuvre directe et de sous-traitance supportées au titre du développement de nouvelles versions ou d'améliorations des logiciels.

Tel que cela est indiqué dans la note B.2 de l'annexe aux comptes annuels, l'activation de ces frais de développement est conditionnée par le respect des six critères tels que définis dans le règlement de l'Autorité des normes comptables sur les actifs.

Les mises en services de ces frais de développement correspondent à la sortie de la version de logiciel (*release*). A partir de cette date, ces frais sont ainsi amortis linéairement sur douze mois s'il s'agit de nouvelles versions annuelles de logiciels vendus par votre société et sur vingt-quatre ou trente-six mois s'il s'agit d'améliorations majeures des produits existants et ce selon le niveau d'innovation associé.

Or, au vu de l'impact significatif de K€ 20 596 sur le compte de résultat de la capitalisation des frais de développement et du solde brut significatif de ces frais capitalisés et portés à l'actif du bilan pour K€ 47 736, il s'ensuit que toute déviation par rapport aux procédures mises en place pour différencier les frais de recherche des frais de développement ou toute mauvaise interprétation des critères d'activation de ces frais pourrait conduire à des impacts significatifs sur les comptes annuels de la société et sur sa performance financière.

L'appréciation du respect des critères d'activation des frais de développement, ainsi que la fixation de la durée d'amortissement en fonction de la nature du projet reposent très largement sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place pour l'identification et la répartition des dépenses entre les différents projets engagés.

	<p>Sur cette base, nous avons considéré l'activation des frais de développement comme un point clé de l'audit.</p>
Notre réponse	<p>Nous avons examiné la conformité du traitement comptable des frais de développement appliqué par votre société aux règles et principes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie appliquée par la société. Nous avons ainsi mené notamment les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ nous avons pris connaissance de la procédure suivie par la société afin de distinguer les dépenses de recherche et celles de développement et, pour ces dernières, des règles mises en place pour l'appréciation du respect des critères d'activation édictés par les règles et principes comptables français ; ▶ nous avons testé par échantillonnage la correcte application des procédures mises en œuvre pour l'identification, le suivi et le traitement des frais de développement ; ▶ nous avons contrôlé, pour une sélection de projets, la correcte application des critères d'activation précités et nous avons testé l'exactitude et l'exhaustivité des dépenses les plus significatives imputées sur ces projets ; ▶ nous avons vérifié le calcul de la charge d'amortissement en contrôlant principalement la bonne application des règles de fixation de la période d'amortissement linéaire et ce, selon la nature du projet (amélioration majeure ou nouvelle version).

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	<p>Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour une valeur nette comptable de K€ 49 607. A la date d'acquisition, ces titres sont évalués au coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les coûts qui y sont directement attribuables. A chaque clôture de l'exercice, la valeur comptable des titres est comparée à sa valeur réestimée, et si cette dernière s'avère inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur comptable à la valeur réestimée.</p> <p>Les différentes méthodes utilisées pour la détermination de la valeur réestimée sont décrites dans la note B.4 de l'annexe aux comptes annuels et se détaillent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les titres des filiales en activité sont valorisés sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale, ou bien sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels futurs pour les entités récemment acquises. ▶ Les titres des filiales en activité réduite ou en sommeil sont valorisés sur la base de la quote-part de situation nette revenant à ESI Group.
-------------------------	---

	<p>L'estimation de la valeur réestimée de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans l'identification de critères déterminant le choix de la méthode d'évaluation à appliquer et des éléments à considérer en fonction des participations concernées notamment des éléments historiques (capitaux propres) ou des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).</p> <p>Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour l'évaluation des titres de participation aux règles et principes comptables en vigueur.</p> <p>Nos travaux ont consisté à examiner la justification produite par la direction au titre de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Notre examen de la méthodologie appliquée, selon les titres concernés, se détaille comme suit :</p> <p>Pour l'ensemble des titres des filiales en activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ obtention du multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale et appréciation de la cohérence des données retenues avec les comptes des entités correspondantes ; ▶ examen de la permanence de la méthode de calcul employée et de son exécution ; ▶ obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées et appréciation de leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction générale et approuvés par le conseil d'administration ; ▶ examen de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ; ▶ comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité des projections passées ; ▶ contrôle de la concordance de la valeur nette comptable des titres avec la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée. <p>Pour les titres des filiales en activité réduite ou en sommeil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ rapprochement des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes et, le cas échéant, examen de la documentation justifiant les ajustements opérés sur ces capitaux propres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 19 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESI Group par votre assemblée générale du 25 juin 2009 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et du 16 décembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-troisième année, dont vingt années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Charron

Frédéric Martineau

6.2. LES COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

6.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Chiffre d'affaires	E.1	55 296	86 023
Production stockée		(495)	83
Production immobilisée		29 478	29 975
Subventions d'exploitation		131	63
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 405	2 578
Autres produits		412	890
Produits d'exploitation		86 228	119 611
Achats et variation de stock de marchandises		58	40
Autres achats et charges externes	E.3	56 220	62 674
Impôts, taxes et versements assimilés	E.4	1 044	1 363
Salaires et traitements		15 027	15 881
Charges sociales		6 970	7 467
Dotations aux amortissements des immobilisations	E.5	27 821	28 661
Dotations aux provisions	E.5	2 718	2 054
Autres charges	E.6	1 064	1 809
Charges d'exploitation		110 922	119 948
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(24 694)	(337)
RÉSULTAT FINANCIER	E.7	(5 223)	2 595
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(29 916)	2 258
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	E.8	(958)	(2 138)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	0
Impôts sur les bénéfices	F.5	(3 024)	(2 699)
BÉNÉFICE OU PERTE		(27 851)	2 820

6.2.2. BILAN

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019			31 janvier 2019
		Valeur brute	Amortissements/ Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	C.1	95 632	(30 993)	64 639	61 649
Immobilisations corporelles	C.2	11 472	(8 774)	2 698	2 928
Immobilisations financières	C.3	69 951	(9 229)	60 722	64 387
Actif immobilisé		177 055	(48 996)	128 059	128 964
Stocks		1 091		1 091	1 998
Avances, acomptes versés/ commandes		7		7	152
Créances clients et comptes rattachés	C.4	42 534	(2 515)	40 019	61 559
Autres créances	C.4	10 042		10 042	9 840
Valeurs mobilières de placement (actions propres)	C.5	4 036		4 036	4 163
Disponibilités		5 178		5 178	2 365
Actif circulant		62 888	(2 515)	60 373	80 077
Charges constatées d'avance	C.6	2 498		2 498	1 550
Charges à répartir sur plusieurs exercices	C.7	473		473	552
Écarts de conversion actif	C.7	1 435		1 435	890
TOTAL ACTIF		244 329	(51 511)	192 838	212 033

Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Capital social	D.2	18 055	18 054
Primes d'émission, de fusion, d'apport		38 364	38 350
Réserve légale		1 805	1 805
Report à nouveau		40 908	38 088
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(27 851)	2 820
Provisions réglementées		1 434	1 284
Capitaux propres	D.10	72 715	100 400
Autres fonds propres	D.4	1 184	1 029
Provisions pour risques et charges	D.5	6 566	5 452
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	D.7	43 859	34 386
Emprunts et dettes financières divers	D.8	2 500	2 500
Dettes financières		46 359	36 886
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	D.6	225	219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 878	42 034
Dettes fiscales et sociales	D.9	7 288	8 500
Autres dettes	D.6 & D.10	9 076	14 992
Dettes d'exploitation		62 498	65 745
Produits constatés d'avance		1 083	630
Écarts de conversion passif		2 432	1 890
TOTAL PASSIF		192 838	212 033

6.2.3. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

Sommaire des notes annexes

NOTE A. Faits significatifs de l'exercice	145	NOTE D. Détail des postes du passif	154
NOTE B. Principes et méthodes comptables	146	NOTE E. Détail des postes du compte de résultat	158
NOTE C. Détail des postes de l'actif	149	NOTE F. Autres informations	161

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 192 838 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice affiche une perte de 27 851 milliers d'euros.

L'exercice a une durée exceptionnelle de 11 mois, couvrant la période du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019, suite à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2019 de changement de date de clôture de l'exercice du 31 janvier au 31 décembre. Se reporter à la Note A Faits significatifs de l'exercice.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 831-1/1).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les Notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changement de date de clôture & information proforma

À la suite de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2019, la date de clôture de l'exercice fiscal a été décalée du 31 janvier au 31 décembre. Par conséquent, l'exercice fiscal 2019, d'une durée de 11 mois, allant du 1^{er} février au 31 décembre 2019, n'inclut pas le mois de janvier 2019.

Janvier étant un mois très significatif en termes de chiffre d'affaires (renouvellement de près de la moitié de contrats de l'activité Licences), les résultats de l'exercice fiscal 2019 de 11 mois diffèrent sensiblement de ceux d'une année complète de 12 mois.

À des fins de bonne comparabilité des informations et conformément à la recommandation n°2013-08 de l'AMF, les principaux agrégats des états financiers ont été recalculés en proforma de janvier à décembre, au titre de l'année 2019 ainsi qu'au titre de l'année 2018. Les données proforma permettent ainsi de refléter l'activité du groupe sur deux exercices complets.

Les données présentées portent principalement sur le compte de résultat et des données de trésorerie et dette financière. Le compte de résultat 2019 proforma 12 mois est sensiblement différent de celui de l'exercice fiscal de 11 mois.

(En millions d'euros)	Proforma 2019 Janvier-décembre	Proforma 2018 Janvier-décembre
Chiffre d'affaires	88,8	80,8
Résultat d'exploitation	5,2	(0,7)

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dette financière brute	47,0	46,3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9,2	8,2

Variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice

- Acquisition des intérêts minoritaires d'ESI ITI GmbH (4 %) : le pourcentage de détention de cette entité allemande, ainsi que de son entité fille française ITI Southern Europe, est de 100 % au 31 décembre 2019.

- Paiement du complément de prix d'acquisition (définitif) pour Scilab Entreprises.
- Dissolution de l'entité chinoise Zhong Guo ESI Co., Ltd au 31 décembre 2019.

Se reporter à la Note C.3.

NOTE B. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- ▶ Aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices ;
- ▶ Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE B.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines Notes de l'annexe. ESI Group revoit ces estimations et appréciations de manière singulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels.

NOTE B.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du groupe ou externes.

Les frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice sont activés par le compte de production immobilisée (salaires, charges sociales et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions de logiciels ESI, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures sont amortis sur 24 ou 36 mois selon le niveau d'innovation associé.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version de logiciel (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée sur les développements qui ne généreront pas d'avantages économiques futurs.

Au terme de leur amortissement, les frais de développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels de bureautique et assimilés	1 an en linéaire
Autres logiciels d'exploitation	3 ans en linéaire
Codes/Logiciels tiers intégrés dans les produits	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Le cas échéant, une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée.

NOTE B.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

NOTE B.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations et créances rattachées, frais d'acquisition

Les participations sont inscrites au bilan au coût historique d'achat des titres.

À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur réestimée est calculée selon plusieurs méthodes dépendant de la situation de la filiale concernée :

- Les titres des filiales en activité sont valorisés sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale, ou bien sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels futurs pour les entités récemment acquises ;
- Les titres des filiales avec une activité réduite ou en sommeil sont valorisés sur la base de la quote-part de situation nette revenant à ESI Group.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans.

Les créances rattachées aux participations sont dépréciées en cas de risque de recouvrement.

Autres immobilisations financières

Elles sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et de fonds de garantie factor (affacturage des créances de crédit impôt recherche).

NOTE B.5. STOCKS

Stocks d'approvisionnement

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat, selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation et sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

NOTE B.6. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur

comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers ou statistique. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

NOTE B.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

À la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement sont composées exclusivement des actions propres de la Société, valorisées selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

NOTE B.8. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des autorisations, limites et des objectifs fixés par l'Assemblée générale des actionnaires, ESI Group peut procéder à l'achat, l'échange ou le transfert de ses propres actions.

Le mode de comptabilisation et de dépréciation des actions propres est fonction de l'objectif sous-tendant l'acquisition.

Les actions propres adossées au contrat de liquidité souscrit par la Société sont comptabilisées en Immobilisations financières. Les

actions propres répondant aux autres objectifs fixés par l'Assemblée générale (principalement croissance externe et attribution aux salariés) sont comptabilisées en Valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'entrée des titres relatifs au contrat de liquidité se trouve être supérieur à la valeur actuelle déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture.

NOTE B.9. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques pour la partie ne faisant pas l'objet de couverture.

Les pertes, gains ou provisions de change portant sur des créances ou dettes commerciales d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation et ceux portant sur des éléments financiers en résultat financier.

NOTE B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

ESI Group utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux variations des taux de change. La politique du groupe est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de

manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Lors des tombées d'échéances, ils sont comptabilisés en résultat d'exploitation lorsqu'ils couvrent des créances ou dettes commerciales et en résultat financier lorsqu'ils couvrent des éléments financiers. Ils sont présentés en engagements hors bilan dans l'annexe entre leur souscription et les tombées d'échéance.

NOTE B.11. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires de deux sortes :

- ▶ Différences entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation ;

- ▶ Amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat en dotations et reprises exceptionnelles.

NOTE B.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice.

Provision pour retraite et avantages similaires

Les engagements en matière de retraite sont évalués et comptabilisés selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés, qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de taux d'actualisation, de taux d'inflation et de projection des salaires futurs.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés écarts actuariels.

La charge de la période est comptabilisée :

- ▶ En résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et aux variations d'écarts actuariels ;
- ▶ En résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

La provision à la clôture de l'exercice correspond à l'engagement actuariel. La Société n'a pas souscrit d'actif de couverture.

NOTE B.13. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les quatre critères suivants sont remplis :

- ▶ Le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord du client ;
- ▶ La livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;

- ▶ Le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- ▶ Le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de *consulting* et de formation et est constaté à l'avancement des projets, de même que la marge. Les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Le chiffre d'affaires intragroupe est composé principalement de produits de redevances reçus des filiales de distribution du groupe, de produits de sous-traitance de *consulting*, de refacturations de frais de personnel et de facturation de *management fees*.

Projets cofinancés

Lors de la production d'un projet cofinancé, le revenu comptabilisé en chiffre d'affaires est déterminé sur la base du taux d'avancement du projet, au prorata du pourcentage financé.

NOTE B.14. INTÉGRATION FISCALE

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française Engineering System International.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt d'Engineering System International intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe fiscal.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence pour Engineering System International entre l'impôt supporté dans

le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables antérieurs à l'exercice courant.

Pour information, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est inscrit au compte de résultat en moins de la charge d'impôt.

NOTE C. DÉTAIL DES POSTES DE L'ACTIF

NOTE C.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
Frais de développement	42 879	28 524	(23 668)	47 736
Brevets, licences, marques	26 339	2 542		28 881
Fonds commercial	1 028		0	1 028
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	16 617	21 968	(21 047)	17 539
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 402	512	(2 465)	449
Total valeur brute	89 265	53 546	(47 180)	95 631
Frais de développement	(17 146)	(26 309)	23 668	(19 787)
Brevets, licences, marques	(10 397)	(736)		(11 133)
Fonds commercial	(73)			(73)
Total amortissements, provisions	(27 616)	(27 045)	23 668	(30 993)
Frais de développement	25 733	2 215		27 948
Brevets, licences, marques	15 942	1 806		17 748
Fonds commercial	955			955
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	16 617	21 968	(21 047)	17 539
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 402	512	(2 465)	449
TOTAL VALEUR NETTE	61 649	26 501	(23 512)	64 639

La diminution des frais de développement correspond à la mise au rebut d'actifs totalement amortis.

La ligne fonds de commerce correspond principalement à l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

NOTE C.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
Agencements et aménagements	2 961	42		3 003
Matériel et mobilier de bureau	8 013	423		8 435
Autres immobilisations corporelles	27		-	27
Total valeur brute	11 001	465		11 466
Agencements et aménagements	(1 293)	(193)		(1 486)
Matériel et mobilier de bureau	(6 761)	(501)		(7 261)
Autres immobilisations corporelles	(20)	(0)		(20)
Total amortissements, provisions	(8 073)	(695)	0	(8 768)
Agencements et aménagements	1 668	(151)	0	1 517
Matériel et mobilier de bureau	1 252	(78)		1 174
Autres immobilisations corporelles	7	0	0	7
TOTAL VALEUR NETTE	2 928	(230)		2 698

NOTE C.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
Titres de participations	55 002	795		55 797
Créances rattachées aux participations	12 419	320		12 739
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	1 368	56		1 414
Total valeur brute	68 788	1 161		69 950
Provisions pour dépréciation des titres de participations	(2 608)	(3 582)		(6 190)
Provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations	(1 790)	(1 248)		(3 038)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	(4)			0
Total amortissements, provisions	(4 402)	(4 830)		(9 229)
Titres de participations	52 394	(2 787)		49 607
Créances rattachées aux participations	10 629	(928)		9 700
Autres immobilisations	1 364	46		1 414
TOTAL VALEUR NETTE	64 386	(3 669)		60 722

(1) Cette ligne comprend principalement des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux et des fonds de garantie factor.

/ Mouvements des titres de participation (valeur brute)

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
Engineering System International	458			458
ESI Japan, Ltd.	75			75
ESI North America, Inc.	3 726			3 726
ESI UK Ltd.	164			164
Calcom ESI SA	2 678			2 678
Hankook ESI Co., Ltd.	941			941
ESI Group Hispania s.l.	100			100
Mecas ESI s.r.o.	912			912
STRACO SA	1 789			1 789
ESI US Holdings, Inc.	834			834
Zhong Guo ESI Co., Ltd.	193		193	-
Frais Zhong Guo ESI Co., Ltd.	2			2
ESI Software (India) Private Ltd.	2			2
ESI US R&D, Inc.	111			111
Hong Kong ESI Co., Ltd.	119			119
Frais Hong Kong ESI Co., Ltd.	2			2
ESI-ATE Holdings Ltd.	1 737			1 737
Frais ESI-ATE Holdings Ltd.	56			56
ESI Italia s.r.l.	1 050			1 050
ESI South America Comércio e Serviços de Informática Ltda	6			6
ESI Services Tunisie	242			242
Frais ESI Services Tunisie	8			8
ESI Group Beijing Co., Ltd.	543			543
ESI Software Germany GmbH	10 708			10 708
Frais ESI Software Germany GmbH	322			322
Efield AB	446			446
Frais Efield AB	129			129
OpenCFD Ltd.	2 351			2 351
Frais OpenCFD Ltd.	162			162
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	124			124
Frais ESI Services Vietnam Co., Ltd.	14			14
AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	576			576
Frais AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	87			87
Participation Mineset Inc.	4 017			4 017
Frais Mineset Inc.	293			293
CIVITEC	900			900
Frais CIVITEC	62			62
ITI GmbH	17 952	758		18 710
Frais ITI GmbH	436			436
Scilab Enterprises	550	230		780
Frais Scilab Enterprises	25			25
Cademce SAS	100			100
TOTAL	55 002	988	193	55 797

Les mouvements de l'exercice concernent le rachat des intérêts minoritaires d'ESI ITI GmbH portant la détention d'ESI Group à 100 %, le paiement du complément de prix définitif pour Scilab Enterprises, ainsi que la liquidation de Zhong Guo Co (sortie de la valeur brute des titres, frais d'acquisition intégralement amortis).

/ Mouvements de la provision sur titres de participation

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Reprise	31 décembre 2019
ESI-ATE Holdings Limited	1 737			1 737
Hong Kong ESI CO., Limited	119			119
Zhong Guo ESI Co., Ltd	193		193	0
OpenCFD Limited	459	296		755
Mineset	0	3 479		3 479
Cademce	100			100
TOTAL	2 608	3 775	193	6 190

Au 31 décembre 2019, suite à la liquidation de la filiale Zhong Guo ESI Co, Ltd, la provision a été reprise en totalité, et celle de la filiale OpenCFD ajustée à la baisse en fonction de la valeur réestimée des titres (Note B.4). La valeur nette comptable des titres de la filiale Mineset a été ajustée à la valeur de la situation nette de la filiale.

/ Créances sur participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute		Taux
	31 janvier 2019	31 décembre 2019	
Prêt ESI North America, Inc. 9 700 KUSD	8 444	8 681	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt Hong Kong ESI Co., Limited 1 124 KUSD ⁽¹⁾	978	1 006	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Group Hispania s.l.	1 020	1 020	Prêt participatif plafonné à 5 %
Prêt ESI-ATE Holdings Limited 2 271 KUSD ⁽¹⁾	1 977	2 033	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
TOTAL	12 419	12 739	

(1) Ces deux prêts sont intégralement dépréciés.

NOTE C.4. CRÉANCES – PROVISIONS SUR CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 janvier 2019
	Valeur brute	Dues à 1 an au plus	Dues à plus de 1 an, - 5 ans	Valeur brute
Prêts Groupe	12 739		12 739	12 419
Actions propres	57		57	70
Dépôts et cautionnements	1 358		1 358	1 298
Clients douteux ou litigieux	2 502	2 502		1 939
Créances clients	12 083	12 083		12 978
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	27 949	27 949		48 600
Créance impôt sur les sociétés – Acomptes versés	327	327		210
Créance crédit impôt recherche	3 024	3 024		3 189
Créance crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi	553	553		620
Autres crédits d'impôts	264	264		443
Taxe sur la valeur ajoutée	1 735	1 735		1 569
Projets cofinancés	2 607	2 607		2 732
Fournisseurs débiteurs	696	696		742
Groupe et associés	718	718		486
Autres créances	520	520		130
Charges constatées d'avance	2 095	2 095		1 550
TOTAL	69 227	55 072	14 154	88 974

/ Détail des provisions sur créances

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Reprise non utilisée	Reprise utilisée	31 décembre 2019
Provisions clients douteux	1 958	578	21	0	2 515
Provisions autres créances	280	0	0	280	0
TOTAL	2 238	578	21	280	2 515

NOTE C.5. ACTIONS PROPRES

Les actions propres au bilan sont classées en Immobilisations financières pour 57 milliers d'euros (contrat de liquidité) et en Valeurs mobilières de placement pour 4 036 milliers d'euros.

/ Détails du nombre d'actions propres

	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
ACTIONS PROPRES	410 306	56 196	69 736	396 766

La valeur totale au bilan est donc de 4 093 milliers d'euros, à comparer à une valeur liquidative de 12 284 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une plus-value latente de 8 171 milliers d'euros.

NOTE C.6. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES À RÉPARTIR

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Charges constatées d'avance sur loyers et locations	847	420
Charges constatées d'avance sur contrats de maintenance	903	493
Charges constatées d'avance autres	749	638
Frais émission emprunt ⁽¹⁾	473	552
TOTAL	2 971	2 102

(1) Amortissement des frais de mise en place du crédit syndiqué, sur la durée de ce dernier.

NOTE C.7. ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Clients et comptes rattachés	897	473
Fournisseurs et comptes rattachés	538	416
TOTAL	1 435	890

NOTE C.8. PRODUITS À RECEVOIR

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Factures clients à établir	2 594	5 755
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	731	1 552
Avoirs fournisseurs à établir	0	123
Avoirs fournisseurs à établir vis-à-vis de sociétés liées	696	619
Produits divers	17	0
TOTAL	4 037	8 050

NOTE D. DÉTAIL DES POSTES DU PASSIF

NOTE D.1. CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Autres	31 décembre 2019
Capital	18 054				18 054
Prime d'émission	25 818			16	25 834
Prime de fusion ESI Software	9 677				9 677
Prime de fusion Systus	2 854				2 854
Réserve légale	1 805				1 805
Report à nouveau	38 088			2 819	40 907
Résultat de l'exercice	2 820	(2 820)	(27 851)		(27 851)
Provisions réglementées	1 285			151	1 435
TOTAL	100 400	(2 820)	(27 851)	2 986	72 715

NOTE D.2. CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale : 3 euros)	6 018 492	600	-
Dont actions de préférence (vote double)	2 254 387		-

L'augmentation du nombre d'actions ordinaires résulte de l'exercice d'options de souscription pour 11 267 actions.

NOTE D.3. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

Des options de souscription, d'achat d'actions et des actions gratuites ont été autorisées par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ou actions gratuites ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options/ d'actions allouées ou allouables	Nombre d'options/ d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options/ d'actions existantes au 31 décembre 2019	Année limite de levée des options
Plan n° 10 (AG 2012)	01/02/2013		150 850	62 300	27,82	38 700	2021
Plan n° 10 bis (AG 2012)	07/02/2014		11 000		24,42	375	2022
Plan n° 10 ter (AG 2012)	01/02/2015		15 000		21,66		2025
Plan n° 10 quater (AG 2012)	22/07/2015		3 150		27,17	2 100	2025
Total		180 000	180 000	62 300		41 775	
Plan n° 15 (AG 2013)	01/02/2015	294 538	20 000	20 000	21,66		2025
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,27	4 900	2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		27,27		2026
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		27,92	16 300	2025
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2025
Total		180 000	37 400	1 875		21 200	
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	38 100	2026
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04	20 000	2027
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		24 660		29,12	24 660	2027
Total		180 000	88 610	47 963		82 760	
Autorisation du 29 juillet 2017		229 600					
Total stock-options		1 064 138	326 010	132 138		145 135	
Plan n° 6 (AG 2016)	21/07/2016		25 000			4 164	2020
Plan n° 7 (AG 2016)	23/12/2016		2 275				2021
Plan n° 8 (AG 2016)	01/08/2017	60 000	9 000			2 501	2021
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964		10 367	2020
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2 184	2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500			15 500	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2018		16 250			16 250	2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 712			6 712	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019	60 000	2 521			2 521	2021
Total actions gratuites		120 000	90 316	7 964		53 534	
TOTAL STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES		1 184 138	415 876	140 102		205 334	

L'ensemble des options de souscription, d'achat d'actions et les actions gratuites comportent des conditions de présence.

NOTE D.4. AVANCES CONDITIONNÉES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	1 an au plus	Plus de 1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans	31 janvier 2019
Avance Ademe	803		803		772
Avance Bpifrance	382		382		257
TOTAL	1 184		1 184		1 029

NOTE D.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Reprise	31 décembre 2019
Écart de conversion actif (Note C.7)	890	1 438	(890)	1 438
Provisions risques et charges (exploitation)	193	93	(193)	93
Provision pour engagements de retraite	4 369	666		5 035
TOTAL	5 452	6 567	(5 452)	6 567

Les mouvements de l'exercice correspondent principalement à l'impact de la variation des cours des devises. Les provisions risques et charges d'exploitation correspondent à des risques sociaux.

Les mouvements de l'exercice concernant la provision pour engagements de retraite se décomposent en :

- ▶ 609 milliers d'euros de dotation d'exploitation dont 257 milliers d'euros de coût des services rendus, 398 milliers d'euros de pertes

sur les écarts actuariels et - 46 milliers d'euros de prestations payées par l'employeur ;

- ▶ 57 milliers d'euros de dotation financière correspondant à la charge d'intérêts.

/ Hypothèses actuarielles de l'engagement retraite

	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Taux d'actualisation	0,80 %	1,45 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %

Le taux d'actualisation correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements de la Société.

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par tranche d'âge en fonction de l'historique de la Société.

NOTE D.6. ÉTATS DES DETTES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	1 an au plus	Plus de 1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans	31 janvier 2019
Emprunts bancaires (D.7)	43 859	14 174	24 275	5 400	34 386
Dettes financières diverses (D.8)	2 500	2 500			2 500
Fournisseurs et comptes rattachés	6 179	6 179			7 293
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	39 647	39 647			34 690
Personnel et comptes rattachés (D.9)	4 796	4 796			4 361
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.9)	1 607	1 607			1 652
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.9)	626	626			1 999
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.9)	259	259			489
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52	52			51
Groupe et associés (D.10)	7 762	7 762			12 362
Autres dettes d'exploitation (D.10)	1 570	4 203			2 630
Produits constatés d'avance	1 083	1 083			630
TOTAL	109 940	80 264	24 275	5 400	103 042

NOTE D.7. EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

Au 31 décembre 2019, ce poste s'élève à 43 859 milliers d'euros dont :

- ▶ 28 000 milliers d'euros relatifs à la part long terme du crédit syndiqué, dont 3,5 millions remboursables en 2020 ;
- ▶ 10 000 milliers d'euros d'utilisation du crédit renouvelable ;
- ▶ 4 000 milliers d'euros d'emprunt auprès de Bpifrance, dont 400 milliers d'euros à échéance 2020 ;
- ▶ 1 575 milliers d'euros d'emprunt de refinancement du déménagement des locaux de Rungis - échéance octobre 2023 ;
- ▶ 284 milliers d'euros principalement d'intérêts courus sur emprunts.

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, qui se compose d'une part long terme de 28 millions d'euros (au 31 décembre 2019) et de 15 millions d'euros de crédit renouvelable dont 10 millions d'euros confirmé. La part long terme fait l'objet d'un remboursement progressif annuel au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes consolidés de l'exercice précédent. La marge appliquée à compter de juin 2019 est de 2,25 %.

Les engagements hors bilan relatifs au crédit syndiqué sont développés en Note F.4.

NOTE D.8. DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	1 an au plus	Plus de 1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans	31 janvier 2019
Billet à ordre	2 500	2 500			2 500
TOTAL	2 500	2 500			2 500

NOTE D.9. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	2 295	2 557
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 501	1 804
Organismes sociaux et autres	1 607	1 652
TVA collectée	626	1 999
Taxes	259	489
TOTAL	7 288	8 500

NOTE D.10. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2019
Clients créditeurs	40	216		256
Compte courant filiales	12 362		(4 600)	7 762
Avances projets cofinancés	2 536		(1 260)	1 276
Autres dettes	54	0	(17)	38
TOTAL	14 992	216	(5 859)	9 332

NOTE D.11. ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Clients et comptes rattachés	304	359
Fournisseurs et comptes rattachés	505	229
Créances rattachées à des participations	1 622	1 302
TOTAL	2 432	1 890

NOTE D.12. CHARGES À PAYER

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Emprunts et dettes financières	197	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 517	12 195
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	2 293	2 557
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 592	1 804
Autres charges fiscales	229	182
Autres dettes (avances projets cofinancés)	1 276	2 536
Autres dettes	0	2
TOTAL	20 104	19 287

NOTE E. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE E.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Décomposition par nature :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Licences de logiciels	9 195	15 531
Sous-traitance, <i>consulting</i> et autres produits	2 214	2 958
Redevances reçues des filiales de distribution du groupe	35 270	58 583
Sous-traitance, <i>consulting</i> et autres produits Groupe	3 422	3 831
Produits activités annexes Groupe	1 859	1 855
<i>Management fees</i> Groupe	3 335	3 264
TOTAL	55 296	86 023

Décomposition par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
France	4 477	13 449
Europe (hors France)	14 807	27 105
Amériques	10 419	13 746
Asie	25 593	31 723
TOTAL	55 296	86 023

NOTE E.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Production stockée	(495)	83
Production immobilisée	29 478	29 975
Reprise sur amortissements et provisions	494	973
Reprise sur provision change sur créances et dettes commerciales	890	1 576
Gains de change sur créances et dettes commerciales	412	889
Autres produits	153	93
TOTAL AUTRES PRODUITS	30 933	33 588

NOTE E.3. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Études et prestations de services	4 858	8 224
Études et prestations de services Groupe	16 847	17 824
Frais de recherche et développement Groupe	20 596	20 978
Matières et fournitures	265	338
Locations et charges locatives	4 314	4 473
Entretien, maintenance, réparations	1 999	1 953
Assurances	206	339
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 713	2 153
Redevances sur produits tiers et commissions sur ventes	1 055	2 286
Publicité, relations extérieures	858	962
Frais de déplacements	1 459	2 014
Frais postaux, télécommunications	388	428
Divers	662	701
TOTAL	56 220	62 674

NOTE E.4. IMPÔTS ET TAXES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	477	697
Cotisation foncière des entreprises	208	115
Taxes d'apprentissage, de formation continue et d'effort construction	266	314
Autres impôts et taxes	93	236
TOTAL	1 044	1 363

NOTE E.5. DOTATIONS D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Dotations amortissements frais de développement	26 309	27 225
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	736	500
Dotations amortissements immobilisations corporelles	695	856
Dotations amortissements charges à répartir	81	80
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	578	491
Dotations provision pour dépréciation des autres créances		150
Dotation provision engagement retraite	609	322
Dotation provision change sur créances et dettes commerciales	1 438	926
Dotation provision risques et charges	93	165
TOTAL	30 539	30 715

NOTE E.6. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Redevances	68	56
Rémunération administrateurs	263	169
Pertes de change sur créances et dettes commerciales	322	1 148
Pertes sur créances irrécouvrables	282	433
Charges diverses	129	3
TOTAL	1 064	1 809

NOTE E.7. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Résultat de change réalisé	103	144
Intérêts d'emprunts	(857)	(824)
Intérêts sur compte courant filiales	(41)	39
Dotation provision engagement retraite	(57)	(55)
Provision dépréciation titres de participation et créances rattachées	(4 990)	0
Reprise provision pour dépréciation des titres de participation	193	1 517
Dividende AECC-ESI	0	18
Dividende Mecas ESI s.r.o.	0	1 690
Dividende Zhong Guo ESI Co, Ltd.	194	0
Autres charges/produits financiers	(51)	67
TOTAL	(5 223)	2 595

NOTE E.8. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Résultat sur mouvements des actions propres	(100)	(211)
Dotations amortissements dérogatoires	(150)	(224)
Amortissement des frais de mise en place du précédent crédit syndiqué remboursé par anticipation	0	(291)
Résultat amortissements exceptionnels déménagement	0	(30)
Résultat sur liquidation de la filiale CyDesign Labs, Inc.	0	(1 285)
Paie complémentaire Presto	(3)	(73)
Divers ⁽¹⁾	(705)	(24)
TOTAL	(958)	(2 137)

(1) Perte définitive sur crédit d'impôt non utilisé pour 745 K€.

NOTE F. AUTRES INFORMATIONS

NOTE F.1. EFFECTIF MOYEN

(En équivalent temps plein)	31 décembre 2019 Salariés	31 janvier 2019 Salariés
Cadres	240	245
Agents de maîtrise, employés	18	19
TOTAL	258	264

Effectif moyen présenté incluant les salariés en France et dans les succursales et bureaux à l'international, données au 31 janvier 2019 ajustées.

NOTE F.2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les montants totaux versés aux quatre mandataires sociaux d'ESI Group sont les suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 janvier 2019
Salaires	345	393
Avantages en nature	10	12
Rémunération administrateurs	98	16
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	724	381
Avantages en nature versés par des sociétés contrôlées	10	148
TOTAL	1 186	951

NOTE F.3. SUCCURSALES

Deux succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

Nom	Adresse	Pays
ESI Group Netherlands – Branch Office	Postbus 1000-Box E57-2260BA Leidschendam	Pays-Bas
ESI Group Shanghai Representative Office	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road 200235 Shanghai	Chine

NOTE F.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

/ Engagements locatifs futurs

(En milliers d'euros)	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 301	7 519
Locations mobilières	1 444	474
TOTAL	2 744	7 992

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

/ Engagements financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti le nantissement de 99,98 % des actions d'Engineering System International, de 100 % des actions de la filiale ESI Software Germany, et de 96 % des actions de la filiale ESI ITI GmbH.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2019, le seuil à respecter est de 3,5. Au 31 décembre 2019, sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par les commissaires aux comptes, le Groupe respecte ce ratio.

En termes de gestion de son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêts, ESI Group a souscrit les instruments financiers suivants, dont les tombées d'échéance sont comptabilisées en résultat financier pour les instruments de taux et en résultat d'exploitation pour les instruments de change :

► Instruments de taux

- Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2019 en couverture du crédit, de 14 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor 3 mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 0,085 % et 0,092 %.

► Instruments de change

- Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et de toute autre forme de contrats de devises. Les instruments en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont porté sur le yen japonais (tunnels). Au 31 décembre 2019, tous les instruments financiers sont arrivés à échéance.

/ Cautions et nantissements

Au 31 décembre 2019, ESI Group est engagé dans une caution auprès du Crédit du Nord pour un montant de 82 milliers d'euros, mise en place en novembre 2012, à échéance au 28 novembre 2021 plus six mois.

NOTE F.5. PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Passage résultat fiscal	Résultat fiscal	(Charge)/ Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(29 917)	8 024	(21 893)	0	(21 893)
Résultat exceptionnel	(958)	3	(955)		(955)
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi					
Crédit d'impôt recherche	3 024				
VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		8 027	(22 848)		(22 848)

NOTE F.6. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019
Contribution sociale de solidarité	90
Écart de conversion passif	2 432
Intérêts	902
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	3 424
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 33,33 %)	1 141

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

NOTE F.7. ESI GROUP, SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

ESI Group est la société holding consolidante du groupe de même nom.

NOTE F.8. TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

(En milliers d'euros)	Siège social	Capitaux propres autres que le capital et le résultat		Quote-part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		Capital (converti au taux de clôture)	de l'exercice (converti au taux de clôture)		Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société											
1. Filiales détenues à plus de 50 %											
Engineering System International SAS	France	1 020	3 325	100,0	458	458	(2 976)		9 063	(2 482)	
STRACO SA	France	499	3 046	97,7	1 789	1 789	(511)		0	45	
ESI Japan, Ltd.	Japon	99	2 440	97,0	75	75			25 136	(389)	
Hankook ESI Co., Ltd.	Corée du Sud	1 126	(2 186)	98,8	941	941			5 458	(318)	
ESI North America, Inc.	États-Unis	0	(1 599)	100,0	3 726	3 726	8 681		16 809	(2 320)	
ESI Group Hispania s.l.	Espagne	100	(631)	100,0	100	100	1 020		2 757	(533)	
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	16	1 926	95,0	912	912	(1 210)		5 552	(626)	0
ESI UK Ltd.	Angleterre	120	1 269	100,0	164	164			2 685	(99)	
ESI US R&D, Inc.	États-Unis	194	1 687	74,0	111	111			10 093	403	
Calcom ESI SA	Suisse	83	634	98,5	2 678	2 678			3 056	271	
Zhong Guo Co., Ltd.	Chine	0	3	0	0	0			0	(3)	194
ESI Software (India) Private Ltd.	Inde	1	6 271	100,0	2	2			10 483	705	
Hong Kong ESI Co., Ltd.	Chine	1	(838)	100,0	119	0	1 006		0	0	
ESI-ATE Holdings Ltd.	Chine	10	(965)	100,0	1 737	0	2 033		0	0	
ESI Italia s.r.l.	Italie	500	218	100,0	1 050	1 050			3 114	(220)	
ESI South America Comércio e Serviços de Informática, Ltda	Brésil	9	99	95,0	6	6			696	16	
ESI Services Tunisie	Tunisie	61	1 042	95,0	242	242			434	(9)	
ESI Group Beijing Co., Ltd.	Chine	650	1 785	100,0	543	543			2 577	(852)	
ESI Software Germany GmbH	Allemagne	517	8 169	100,0	10 708	10 708	(1 231)		7 440	342	
Efield AB	Suède	10	682	100,0	446	446	(9)		1 663	54	
OpenCFD Ltd.	Angleterre	0	(229)	100,0	2 351	1 595	(126)		1 155	(409)	
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	Vietnam	73	25	100,0	124	124			180	12	
CIVITEC SARL	France	1 125	(1 026)	80,0	900	900	715		285	(427)	

(En milliers d'euros)	Siège social	Capitaux propres autres que le capital et le résultat			Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		Capital (converti au taux de clôture)	de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote-part du capital détenue (En %)	Brute	Nette					
ESI ITI GmbH	Allemagne	26	3 209	100	18 710	18 710	(1 299)	5 893	201		
Mineset Inc.	États-Unis	0	463	100	4 017	538		570	74		
SAS Scilab Enterprises	France	424	(858)	100	780	780	(400)	41	(132)		
ESI US Holdings, Inc.	États-Unis	674	(474)	100	834	834		0	0		
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %											
JV AECC-ESI	Chine	1 275	672	45,0	576	576		0	236		

Les données au 31 décembre 2019 du tableau des filiales et participations sont des données non auditées.

NOTE F.9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Coronavirus

À court terme, la pandémie mondiale liée au Covid-19 devrait avoir un impact sur notre exercice 2020, néanmoins les nombreuses incertitudes persistantes ne permettent pas de chiffrer précisément cet impact à ce stade. La résilience de notre modèle commercial solidement ancré sur des licences de logiciels renouvelables et critiques nous aidera à gérer les risques.